

# LES PRINCIPALES DÉCISIONS

## de la séance du lundi 31 janvier 2022

### ► Débat d'orientations budgétaires 2022

De ce débat, ressortent les objectifs suivants :

- Maintien du niveau de service public de qualité en poursuivant la recherche de pistes d'économies et de financement,
- Stabilisation du périmètre budgétaire depuis l'adhésion au 1<sup>er</sup> avril 2019 au service communautaire DCSI et le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2019 des compétences petite enfance et EHPAD,
- Maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement des services en proposant un objectif de 8,168 millions d'euros de dépenses de fonctionnement,
- Intégration des mesures liées au pacte fiscal et financier (Quimper Bretagne Occidentale),
- Maintien d'une épargne nette supérieure à 900 000 €

Les principaux projets d'investissement pour 2022 :

- Acquisition et aménagement des cellules commerciales de la ZAC du bourg
- Piste cyclable Quimper – Rouillen
- Voies mixtes bidirectionnelles Lézébel – Croix Rouge
- Aménagement de la rue du Menez
- Poursuite des travaux (restructuration EHPAD – salle multi-activités de Lestonan – Aménagement rue Rouillen – extension cimetièrre)

D'autres investissements courants sont à prévoir en fonction des équilibres budgétaires à venir.

### ► Cession d'un délaissé communal – rue de l'Hôtel

Décision favorable à l'unanimité pour céder un délaissé communal d'environ 50 m<sup>2</sup> en rive de la propriété des demandeurs au prix de 7 € le m<sup>2</sup>.

### ► Syndicat intercommunal de voirie de la région de Rosporden

Décision favorable à l'unanimité pour autoriser les demandes de retrait du Syndicat Intercommunal de Voirie de la Région de Rosporden des communes d'Elliant, Ergué-Gabéric, Le Trévoux, Moëlan-sur-Mer et Riec-sur-Bélon.

### ► Complément de subvention à l'association CCEG : événements sportifs

Décision favorable à l'unanimité pour octroyer un complément de subvention d'un montant de 250€ au club cycliste d'Ergué-Gabéric pour l'organisation du cyclocross qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> novembre 2021 étant donné que des mineurs participaient à cet évènement.

### ► Temps de travail : mis en œuvre des 1 607 heures

La durée annuelle de travail est fixée à 1 607 heures pour tous les agents de la Ville exerçant à temps complet depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Décision favorable à l'unanimité pour retenir un cycle de travail commun à tous les services : 36,50h/sem.

### ► Mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

La rémunération des fonctionnaires se compose d'une partie principale obligatoire déterminée par la situation statutaire de l'agent et d'une partie facultative reposant sur des primes et indemnités appelées régime indemnitaire. C'est sur cette seconde composante que la Ville se met en conformité, à savoir, en instaurant une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à la procédure d'évaluation annuelle. Décision adoptée à 24 voix pour et 5 abstentions (E. DORIOL, I. BARBEY, C. NASONE, A. LE GRAND, F. HOURMANT).

### ► Garantie maintien de salaire : participation de la Ville

Décision favorable à l'unanimité de verser une participation financière à hauteur de 10 € brut par mois aux agents occupant un emploi permanent.

### ► Présentation du rapport social unique 2020

Le RSU constitue une enquête statistique permettant de connaître l'état de l'emploi territorial et de suivre son évolution dans une collectivité. Il s'agit d'une photographie des effectifs de la Ville au 31 décembre de l'année précédente. Ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial.

### ► Présentation du rapport d'activité 2020 de Quimper Bretagne Occidentale

La communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale compte quatorze communes : Briec, Etern, Ergué-Gabéric, Guengat, Landrévarzec, Landudal, Langolen, Locronan, Plogonnec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan, Quéménéven et Quimper. Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport d'activité 2020 de QBO communiqué par la Présidente de Quimper Bretagne Occidentale aux Maires des communes membres. ■